



Jeunesse Unie pour la Démocratie en Afrique

(J.U.D.A)

B.P. 2119, Lomé – TOGO
<http://lajuda.blogspot.com>
E-mail : lajuda2000@hotmail.com
N° 9149 MISD/SC du 24/02/04

COMMUNIQUE

Restriction inacceptable à la liberté d'expression au Togo.

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) par sa décision N°0001/HAAC/08/P* vient d'interdire « définitivement » des éditoriaux, billets ou réflexions de Daniel Lawson-Drackey sur la Radio Nana FM au motif que ses analyses violent de façon constante les règles déontologiques et de la dignité humaine.

Aussi affirme la HAAC avoir recommandé à maintes reprises et sans succès à la direction de la Radio Nana FM de supprimer les productions du journaliste sur ses ondes.

Il est à noter que le HAAC ne mentionne dans son édit aucune plainte de citoyens togolais contre les analyses de Daniel Lawson-Drackey.

En fondant sa décision sur des formules vagues et des principes qu'aucun fait concret ne viole, la HAAC montre son acharnement contre la voix d'un journaliste qui ne fait que son métier. Elle montre aussi qu'elle est à l'oeuvre pour établir une presse de complaisance qui s'interdit des analyses sérieuses et objectives au Togo. Il faut rappeler que le vendredi 22 février 2008, la HAAC avait convoqué les directeurs de publication et rédacteurs en chef de la presse privée écrite à son siège à Lomé pour leur reprocher la diffusion des informations relatives au clivage Faure - Kpatcha. Par ces méthodes, la HAAC témoigne en outre que la démocratie au Togo chantée ces derniers temps reste un leurre.

La Jeunesse Unie pour la Démocratie en Afrique (J.U.D.A) s'élève vivement contre cette décision et ces agissements qui violent gravement la liberté de presse et qui sont de toute évidence, un complot contre la liberté d'expression et d'opinion déjà bafouées ou quasi inexistantes au Togo.

Elle condamne cette propension de la HAAC à museler tous les médias qui s'élèvent contre les pratiques mafieuses du pouvoir illégitime qui régent en toute impunité le Togo depuis un demi-siècle. En procédant ainsi, la HAAC agit contre l'avènement de la démocratie au Togo.

Elle demande donc à la HAAC d'annuler sa décision et de laisser travailler en toute tranquillité et responsabilité ceux des journalistes qui n'ont pas encore perdu leur courage ou ne sont pas encore détournés de leur mission au Togo.

Pour une fois encore, la J.U.D.A appelle Philippe EVEGNON, un journaliste ayant payé sous Eyadéma Gnassingbé un lourd tribut pour la liberté de presse au Togo, à se ressaisir et à refuser de servir, alors qu'il préside la HAAC aujourd'hui, d'instruments de répression et de musellement de ses confrères d'hier.

Enfin la J.U.D.A lance un appel au peuple togolais à la mobilisation contre cette parodie de démocratie dans laquelle les institutions n'oeuvrent pas pour agrandir les libertés mais plutôt s'activent avec zèle pour les restreindre au profit d'un clan.

ACTIONS RECOMMANDEES

La Jeunesse Unie pour la Démocratie en Afrique (J.U.D.A) demande à tous les militants et organisations de défense des valeurs démocratiques de se mobiliser pour obtenir le retrait de la décision de la HAAC précitée.

Veillez envoyer vos appels et textes à l'adresse mentionnée ci-dessous:

- protestant contre l'interdiction sur la Radio Nana FM des analyses de Daniel LAWSON-DRACKEY qui constitue une **restriction inacceptable à la liberté d'expression** garantie notamment par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que la Constitution Togolaise;
- demandant l'annulation immédiate et sans conditions de cette interdiction;
- demandant à la HAAC de laisser la presse jouer son rôle librement.

Adresse de la HAAC

BP : 8697, Lomé - TOGO

Tél : +228 250 16 78

Fax : +228 250 16 80

Cel : +228 903 45 90

Le 06 Mars 2008

Pour la J.U.D.A
Le Secrétaire Général,

Rodrigue KPOGLI

* Lire l'intégralité de la décision de la HAAC ici <http://lajuda.blogspot.com>